

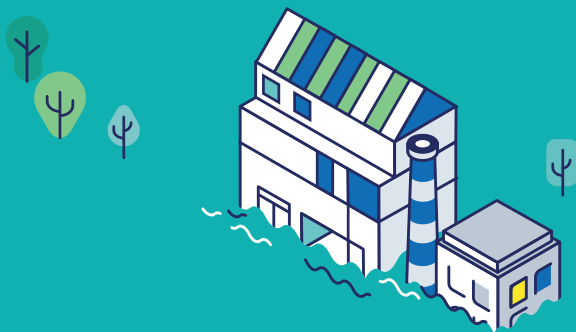


**EPI
SEINE**

SEREZ-VOUS PRÊT POUR LA PROCHAINE INONDATION ?

LES CONSEILS À SUIVRE SI VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE

DES GESTES SIMPLES QUI CHANGENT TOUT



Quand aura lieu la prochaine inondation ?

Nul ne le sait. Ce que l'on sait en revanche, c'est que quelques gestes simples avant, pendant ou après la crue, suffisent parfois à minimiser ses conséquences pour votre entreprise et vos équipes. C'est tout l'objet de ce petit guide édité par l'EPTB Seine Grands Lacs, créateur d'EPISEINE, un dispositif global d'information, de sensibilisation et de recommandations destiné à permettre aux Franciliens de se prémunir face au risque d'inondation.

Vous voulez en savoir plus ?

Consultez la plateforme collaborative episeine.fr pour découvrir des informations pratiques, des modules d'apprentissage en ligne et vous inscrire à des formations.

AVANT LA CRUE

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Si vous êtes en zone inondable, votre entreprise ou votre commerce n'aura peut être plus d'électricité, de chauffage, d'eau potable, d'assainissement pendant plusieurs jours voire plusieurs semaines si la crue est importante.

Si vous n'êtes pas en zone inondable, vous pouvez malgré tout être affecté par les conséquences indirectes de l'inondation :

- ▶ vous pourriez également être privé d'électricité, de chauffage, d'eau potable, d'assainissement...
- ▶ vos collaborateurs ne pourront peut-être plus venir travailler.
- ▶ vos fournisseurs sont peut-être situés en zone inondable.

LES CONSEILS

- ▶ Mon entreprise est-elle en zone inondable ? Pour le savoir je contacte la mairie de ma commune ou je regarde sur <https://cartoviz.institutparisregion.fr/>.
- ▶ Je me rapproche de mon assureur : ai-je une garantie contre les pertes d'exploitation ? Ai-je actualisé le montant des biens garantis ?
- ▶ Je mets au point un plan d'organisation en cas d'inondation : mise en sécurité du matériel, consignes pour les collaborateurs, relocalisation de tout ou partie de l'activité sur un site de repli provisoire.
- ▶ J'échange avec les professionnels installés autour de moi.
- ▶ Dès qu'une inondation est annoncée, je m'informe sur la montée des eaux et la manière dont elle va toucher mon activité : auprès de ma commune ou sur www.vigicrues.gouv.fr.

COMMENT AIDER MON ENTOURAGE ?



J'identifie ceux de mes collaborateurs qui pourraient être personnellement affectés par les inondations afin de les sensibiliser et les informer sur l'existence du site episeine.fr.

PENDANT LA CRUE

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Les crues du bassin de la Seine sont lentes : entre le moment où elles sont annoncées et celui où elles vont vous toucher, plusieurs jours peuvent s'écouler. Il est donc essentiel de vous tenir informé, afin d'avoir le temps de vous préparer avant que l'eau n'arrive.

LES CONSEILS

- ▶ En cas d'annonce de crue, je m'informe via les médias officiels (préfecture, mairie, pompiers...).
- ▶ Je protège ce qui est essentiel à mon activité : je surélève/déplace le matériel sensible, précieux ou polluant. Je prévois le stationnement de mes véhicules en dehors de la zone inondée.
- ▶ J'interdis à tous mes collaborateurs tout déplacement à pied ou en voiture sur une voie déjà sous l'eau : grave danger d'être emporté ou de tomber dans un piège dissimulé sous l'eau !
- ▶ Je coupe le gaz, le chauffage et l'électricité.
- ▶ J'applique les mesures prévues par mon plan « inondation » et je m'organise pour être le plus autonome possible car les autorités ne pourront pas aider tout le monde.

COMMENT AIDER MON ENTOURAGE ?



- ▶ J'organise un réseau de solidarité entre mes collaborateurs pour ceux qui subiraient directement les inondations.
- ▶ Si j'en ai la possibilité, je participe à mon échelle à la solidarité et à l'assistance aux personnes et aux entreprises fragilisées.

APRÈS LA CRUE

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Les eaux qui ont débordé sont lentes à s'évacuer. Entre le pic de crue et le retour à la normale, plusieurs jours à plusieurs semaines peuvent s'écouler. Cela peut se révéler très préjudiciable pour votre entreprise ou votre commerce malgré les assurances que vous avez contractées : d'où l'importance d'avoir anticipé la crue.

LES CONSEILS

- ▶ Je reste informé de l'évolution de la situation et je respecte les consignes données localement. Même si l'eau a commencé à redescendre, la situation peut rester potentiellement dangereuse.
- ▶ Je reste particulièrement prudent en réintégrant mes locaux. Je ne rebranche pas les réseaux sans autorisation. En cas de doute, je fais appel à un professionnel.
- ▶ Je constitue un dossier photographique de constat pour l'assurance avant de jeter / nettoyer / sécher.
- ▶ Je me protège très sérieusement avant de manipuler les déchets produits par l'inondation. Ils peuvent être toxiques ou dangereux.
- ▶ Je contacte mon assureur sans attendre. Ma chambre consulaire ou ma fédération peuvent aussi m'aider à faire face à cette situation.
- ▶ Une fois les démarches effectuées auprès de mon assurance, j'aère, je désinfecte, je sèche rapidement et par tous les moyens possibles les locaux qui ont été inondés.

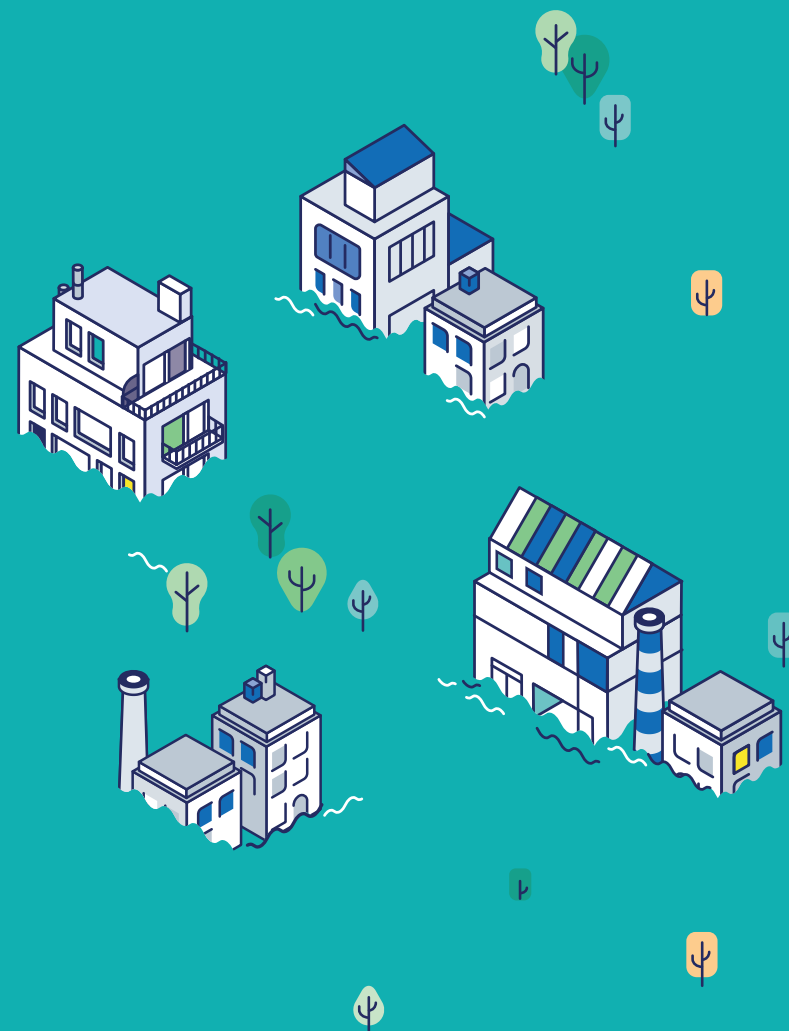
COMMENT AIDER MON ENTOURAGE ?



- ▶ J'organise un réseau de solidarité entre mes collaborateurs pour ceux qui subiraient directement les inondations.
- ▶ Si j'en ai la possibilité, je participe à mon échelle à la solidarité et à l'assistance aux entreprises fragilisées de mon secteur : accueil provisoire, mise à disposition de services internet/telecom, etc.

**VOUS NE SAVEZ
TOUJOURS PAS QUAND
AURA LIEU LA
PROCHAINE INONDATION...**

**MAIS MAINTENANT,
VOUS SAVEZ QUOI FAIRE
QUAND ELLE SERA LÀ !**



POUR VOUS INFORMER SUR LE RISQUE INONDATION SUIVEZ LA BOUÉE JAUNE !



SEINE - MARNE - LOING - YONNE
SEREZ-VOUS PRÊT POUR
LA PROCHAINE INONDATION ?
EPISEINE.FR

Animé par :



Les partenaires d'EPISEINE :



Ce projet est cofinancé par le fonds européen de développement régional

